

Genève, le 22 août 2013

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
VILLE DE CAROUGE

A l'occasion de la parution d'un nouveau rapport d'audit, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

mardi 27 août 2013 à 10h30
à la salle du Conseil municipal, Maison Delafontaine, 2^{ème} étage
24 J.-Dalphin, 1227 Carouge.

Les magistrats vous présenteront un rapport d'audit de gestion relatif à la gestion des ressources humaines (RH) de la Ville de Carouge.

La gestion des ressources humaines (RH) est un thème d'audit important au sein des administrations publiques sous l'angle des risques qu'elle comporte. Il existe ainsi non seulement un risque financier lié aux coûts, par exemple lors de recrutements inadéquats, mais également un risque opérationnel résultant de la qualité des prestations et de la motivation des collaborateurs. Enfin, un risque d'image est identifié en lien avec les inégalités de traitement dans l'application de la réglementation publique. Il en résulte que la Cour procède régulièrement à des audits dans ce domaine, notamment au sein de l'État et de la Ville de Genève.

En juin 2012, la section carougeoise de l'UDC a saisi la Cour des comptes d'une demande d'analyse portant sur la gestion du personnel de la Ville de Carouge. À l'appui de sa demande, le groupement politique relevait notamment des départs de cadres, des rumeurs de népotisme et diverses allégations de mauvaises conditions de travail créant un malaise général au sein du personnel.

La Cour a informé la Ville de Carouge en octobre 2012 de sa décision de procéder à un audit de gestion et de légalité portant sur les six principaux processus de gestion relatifs aux ressources humaines, à savoir le recrutement, l'intégration et la fin des rapports de service ; la gestion des carrières, de la mobilité et de la promotion ; le développement des compétences ; la santé et la sécurité au travail ; le positionnement et l'évaluation des fonctions ; la gestion de la paie.

Elle n'a en revanche pas étendu son contrôle aux aspects de harcèlement et de « burn-out », qui relèvent de procédures judiciaires.

Espérant vous voir nombreux à cette occasion, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

François Paychère
Président

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur François PAYCHERE, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : francois.paychere@cdc.ge.ch